



# Thèmes prioritaires du PAN-RPGAA Phase VII 2023-2026

Plan d'action national pour la conservation et l'utilisation durable des ressources  
phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (PAN-RPGAA)

## Contenu

<b>Thèmes prioritaires du PAN-RPGAA Phase VII 2023-2026</b> .....	<b>1</b>
<b>1 Introduction et objectif du document</b> .....	<b>3</b>
<b>2 Conservation en général</b> .....	<b>4</b>
2.1 Conservation : Conditions générales .....	4
2.2 Conservation : Situation actuelle.....	4
2.3 Conservation : thèmes prioritaires .....	5
<b>3 Utilisation durable en général</b> .....	<b>7</b>
3.1 Utilisation durable : Conditions générales.....	7
3.2 Utilisation durable : Situation actuelle .....	8
3.3 Utilisation durable : thèmes prioritaires .....	8
<b>4 Relations publiques (RP) en général</b> .....	<b>10</b>
4.1 Relations publiques : Conditions générales .....	10
4.2 Relations publiques : Situation actuelle .....	10
4.3 Relations publiques : thèmes prioritaires .....	11
<b>5 Système d'information, concepts et coopération (SICC)</b> .....	<b>12</b>
5.1 SICC : Conditions.....	12
5.2 SICC : Situation actuelle .....	12
5.3 SICC : thèmes prioritaires .....	13
<b>6 Partie spécifique aux cultures</b> .....	<b>14</b>
6.1 Grandes cultures, pommes de terre et légumineuses à grains (GC-PT-LG).....	14
6.1.1 GC-PT-LG : Situation actuelle .....	14
6.1.2 GC-PT-LG : Thèmes prioritaires.....	15
6.2 Plantes aromatiques et médicinales .....	16
6.2.1 Plantes aromatiques et médicinales : Situation actuelle.....	16
6.2.2 Plantes aromatiques et médicinales : Thèmes prioritaires .....	16
6.3 Petits fruits .....	17
6.3.1 Petits fruits : Situation actuelle.....	17
6.3.2 Petits fruits : Thèmes prioritaires .....	17
6.4 CWR (Crop wild relatives/ Plantes sauvages apparentées aux espèces cultivées) et WUS (Wild Used Species/ plantes sauvages utilisées) inclus .....	18
6.4.1 CWR & WUS : Situation actuelle .....	18
6.4.2 CWR & WUS : thèmes prioritaires .....	19
6.5 Plantes fourragères.....	20
6.5.1 Plantes fourragères : Situation actuelle .....	20
6.5.2 Plantes fourragères : Thèmes prioritaires.....	20



6.6	Légumes .....	22
6.6.1	Légumes : Situation actuelle.....	22
6.6.2	Légumes : Thèmes prioritaires .....	22
6.7	Arbres fruitiers.....	23
6.7.1	Arbres fruitiers : Situation actuelle .....	23
6.7.2	Arbres fruitiers : Thèmes prioritaires.....	24
6.8	Vigne.....	25
6.8.1	Vigne : Situation actuelle .....	25
6.8.2	Vigne : Thèmes prioritaires .....	25

# 1 Introduction et objectif du document

Depuis 1999, l'OFAG met en œuvre, sur mandat du Conseil fédéral, le Plan d'action national pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (PAN-RPGAA). Diverses mesures sont mises en œuvre pour conserver la diversité génétique des variétés végétales utilisées en agriculture, qui est un élément important de l'agrobiodiversité, et pour promouvoir son utilisation durable. Les mesures qui peuvent être soutenues par le PAN-RPGAA sont fondées sur l'article 147a de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (loi sur l'agriculture L'Agr RS 910.1) et sont définies dans l'ordonnance du Conseil fédéral sur la conservation et l'utilisation durable des RPGAA<sup>1</sup>. Elles sont fondées sur le deuxième plan d'action mondial de la FAO<sup>2</sup> (GPA-RPGAA<sup>3</sup>) et complètent d'autres mesures de politique agricole.

Les mesures du plan d'action national RPGAA sont classées en deux catégories : **celles qui servent à la conservation des RPGAA** et **celles qui visent à promouvoir l'utilisation durable des RPGAA**. Les deux types de mesures sont mis en œuvre sur la base de projets. La mise en œuvre avec des organisations de conservation engagées sous la forme d'un partenariat public-privé s'est avérée fructueuse pour les deux parties, la collectivité et les personnes et organisations actives. Les projets de conservation (art. 6 ORPGAA) sont définis sous la forme de contrats de prestation, tandis que les projets de promotion de l'utilisation durable (art. 7 ORPGAA) sont financés par des subventions, qui requièrent également d'importants apports de fonds propres et de fonds de tiers.

La phase VI court jusqu'à fin 2022 ([thèmes prioritaires de la phase VI](#)). La phase VII du PAN-RPGAA s'étend de 2023 à 2026. Pour la phase VII, les propositions de projets doivent être soumises avant le 31 mai 2022. Le présent document décrit l'état d'avancement du PAN-RPGAA et les priorités définies par l'OFAG pour les soumissions de projets à partir de 2022. Il s'appuie sur l'évaluation de la réalisation des objectifs nationaux réalisée fin 2020 dans le cadre du rapport à la FAO sur le deuxième PGA-RPGAA, dans le cadre duquel des données sur 60 indicateurs ont été compilées et livrées à la FAO<sup>4</sup>.

Le présent document contient les conditions générales, l'état actuel et les thèmes prioritaires fixés par l'OFAG dans le cadre du PAN-RPGAA pour la phase VII et a pour but de soutenir les requérants dans la soumission de leurs projets. Les thèmes prioritaires indiquent les grandes lignes et les sujets qui seront prioritaires dans les projets de la phase VII. Toutefois, cela ne signifie pas que seuls des projets concernant ces thèmes peuvent être soumis et approuvés.

---

<sup>1</sup> Ordonnance sur la conservation et l'utilisation durable de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ORPGAA) ; RS 916.181

<sup>2</sup> Food and Agriculture Organization of the United Nations

<sup>3</sup> <http://www.fao.org/agriculture/crops/thematic-sitemap/theme/seeds-pgr/gpa/en/>

<sup>4</sup> <http://www.fao.org/pgafa/> (Sélectionnez Suisse et langue anglaise dans le filtre, puis vous pouvez parcourir les différentes données de la Suisse.

## 2 Conservation en général

### 2.1 Conservation : Conditions générales

Les projets de conservation comportent généralement une ou plusieurs des mesures suivantes : Inventorisation, monitoring, description et identification, assainissements, conservation *ex-situ* et *in situ* (collections), régénération et multiplication de RPGAA à des fins de conservation (selon l'art. 6 du ORPGAA). Ils doivent être adaptés en fonction de l'état d'avancement des travaux sur les espèces cultivées et des besoins spécifiques des cultures. Toutes les données sur des projets de conservation et des collections et issues de ces projets et collections doivent être saisies dans la base de données nationale RPGAA-SIN<sup>5</sup> et y être tenues à jour.

En matière de conservation, les RPGAA suivants sont notamment pris en compte et inclus dans la banque de gènes nationale RPGAA (voir art. 4 de l'ORPGAA) :

- les variétés et variétés de pays obtenues ou sélectionnées en Suisse ;
- les variétés et variétés de pays ou génotypes qui avaient dans le passé une importance nationale, régionale ou locale.

Seul le matériel qui peut être mis à disposition dans le cadre du système multilatéral du Traité international sur les RPGAA peut être inclus dans la banque de gènes nationale RPGAA<sup>6</sup>.

Les projets de conservation sont chacun liés aux phases quadriennales du PAN-RPGAA et les accords de projet expirent généralement à la fin de la phase. Les demandes de projets pour la phase VII doivent être soumises avant le 31 mai 2022.

Comme les travaux de conservation sont très avancés pour tous les types de cultures, nous vous demandons, si vous souhaitez soumettre des demandes de projet dans ce domaine, de tenir compte à l'avance de l'état d'avancement des travaux à ce jour (état actuel pour les cultures (voir ci-dessous) et état dans le RPGAA-SIN [www.pgrel.admin.ch](http://www.pgrel.admin.ch)).

### 2.2 Conservation : Situation actuelle

Dans ce qui suit, l'état des travaux de conservation dans le cadre du PAN-RPGAA est décrit sous une forme plus générale, une description plus détaillée de la situation actuelle par type de culture figure au chapitre 6 Partie spécifique aux cultures.

#### Inventorisation

Au cours des plus de 20 dernières années, depuis la mise en œuvre du plan d'action national RPGAA, divers progrès ont été réalisés en matière de conservation des RPGAA. En particulier, le travail sur l'inventaire on-farm de la plupart des cultures est bien avancé.

Des progrès ont été réalisés dans l'inventaire de la présence in situ des CWR (Crop wild Relatives = plantes sauvages apparentées aux plantes cultivées). Les espèces appartenant aux CWR et les espèces prioritaires des CWR ont été identifiées, et leur présence et leur zone de distribution potentielle ont été modélisées en utilisant les données disponibles sur Info Flora.

Pour de nombreuses espèces cultivées, une large inventarisation a déjà été réalisée. En ce qui concerne les espèces végétales pour lesquelles une inventarisation active a déjà été réalisée, les projets visant une inventarisation active complémentaire ne sont financés que dans des cas particuliers justifiés. Cependant, pour compléter l'inventaire existant pour ces

<sup>5</sup> Système d'information national RPGAA ; <https://www.pgrel.admin.ch>

<sup>6</sup> Soit du matériel qui se trouvait en Suisse au moins avant octobre 2014, soit du matériel qui a été acquis légalement et pour lequel il n'y a pas de restrictions d'accès, soit du matériel qui est déjà soumis au système multilatéral du [Traité international sur les RPGAA](#).

espèces cultivées, les nouvelles accessions découvertes fortuitement peuvent continuer à être incluses dans la conservation du PAN-RPGAA après identification.

### **Description et identification**

Dans les projets de conservation, l'accent a été mis ces dernières années sur la description morphologique, agronomique et moléculaire des accessions *ex-situ*. La caractérisation moléculaire et morphologique de diverses accessions a été intensifiée au cours de la dernière phase.

Actuellement, pour chaque accession dans le RPGAA-SIN, des données sur une moyenne de plus de 30 descripteurs spécifiques aux cultures sont disponibles publiquement<sup>7</sup>, la plupart étant des traits morphologiques. Cependant, pour un quart des accessions, seuls dix descripteurs ou moins sont décrits.

Concernant les cultures comportant un grand nombre d'accessions, il est difficile d'obtenir une description de base complète pour toutes les accessions. C'est pourquoi on a défini des *collections de référence* (core-collections) qui représentent au mieux la diversité de l'ensemble de la collection et qui sont en même temps aussi peu redondantes que possible. Dans le cas des espèces cultivées pour lesquelles seul un nombre gérable d'accessions est disponible (par exemple, la plupart des légumes), la définition d'une core-collection n'est pas vraiment appropriée.

### **Conservation**

Des collections de conservation *ex-situ* / on-farm pour les variétés de plantes cultivées ont été établies avec succès et ont été optimisées. Les mesures de conservation ont été adaptées à la culture en question. La conservation *in situ* et *ex-situ* via des collections on-farm, le stockage *in vitro*, *cryo*, à l'abri des insectes ou classique sous forme de semences dans des banques de gènes se complètent de manière pertinente en fonction des caractéristiques spécifiques des cultures. L'état des ressources génétiques dans les collections *ex-situ* ou dans les exploitations agricoles est suivi par le biais de rapports annuels et de la saisie de données dans le RPGAA-SIN.

Pour certaines espèces cultivées, la coopération internationale a été renforcée afin d'optimiser la conservation (partage de la responsabilité de la conservation pour les variétés que l'on trouve également dans d'autres pays).

### **2.3 Conservation : thèmes prioritaires**

Les priorités de conservation sont détaillées individuellement pour chaque culture à la fin du document. Nous estimons que les éléments généraux suivants constituent un renforcement possible des mesures de conservation et les désignons donc comme thèmes prioritaires pour la phase à venir :

#### **Inventorisation**

- Complément en ce qui concerne les espèces végétales rares, conformément aux exigences d'inclusion dans la banque nationale de gènes énumérées ci-dessus.
- Inventorisation / évaluations visuelles / évaluations visuelles supplémentaires en cas de conservation insuffisante d'une espèce (la conservation doit être clairement indiquée et justifiée dans la demande de projet).
- Compléter les données manquantes des projets d'inventaire précédents dans le RPGAA-SIN.

---

<sup>7</sup> Dans RPGAA-SIN, les requêtes peuvent être effectuées spécifiquement en fonction de certaines caractéristiques : <https://www.pgrel.admin.ch/pgrel/#/search/complex>

### **Description et identification**

- Réalisation de la description de base manquante pour les accessions non identifiées, dans le but de vérifier si elles doivent être transférées pour conservation.
- Établir le lien entre les accessions et les variétés connues sur la base des données d'identification.
- Descriptions de base approfondies des accessions des collections de référence (core-collection).

En collaboration avec l'OFAG, les données de description existantes devront être traitées afin de pouvoir être utilisées de manière conviviale, mises à jour et mises à disposition dans le RPGAA-SIN. Il convient de prêter attention à la mise en relation avec l'échelon de la variété.

### **Conservation**

- Les collections existantes doivent être maintenues et optimisées.
- Une multiplication régulière du matériel devrait permettre de ne pas perdre le matériel qui mérite d'être préservé.

### 3 Utilisation durable en général

#### 3.1 Utilisation durable : Conditions générales

Le PAN-RPGAA peut cofinancer des projets visant à une utilisation ciblée d'une large diversité génétique de RPGAA, à condition qu'ils contribuent à une production variée, innovante ou durable sur la base de variétés adaptées aux conditions locales et prévoient une des mesures suivantes, selon l'ordonnance (art. 7 ORPGAA) :

- a. descriptions approfondies des RPGAA en vue de l'évaluation du potentiel d'utilisation ;
- b. mise à disposition de matériel de multiplication de base sain ;
- c. poursuite du développement et sélection de variétés qui remplissent les besoins d'une production de niche et ne sont pas prévues pour une culture sur de grandes surfaces.

Les projets visant à promouvoir l'utilisation durable doivent être financés par des fonds propres et des fonds de tiers.

Les projets d'utilisation durable doivent être menés en collaboration participative dans la mesure du possible. Des partenaires appropriés disposant d'une infrastructure et d'un savoir-faire existants devraient être impliqués chaque fois que cela est possible et approprié afin d'exploiter les synergies. Agroscope peut participer à des projets en tant que partenaire junior (le cas échéant, l'OFAG fournit les informations sur les modalités).

Le matériel de la banque nationale de gènes RPGAA est disponible pour une utilisation durable (utilisation pour la recherche agricole et alimentaire, poursuite du développement et sélection de variétés ou comme point de départ pour le matériel de propagation) dans le cadre du Système multilatéral MLS<sup>8</sup> (également pour les espèces hors annexe I). Les données générées par les projets de conservation sont accessibles au public. Si du matériel de la banque nationale de gènes RPGAA est nécessaire pour un projet d'utilisation, le matériel peut être commandé via RPGAA-SIN ([www.pgrel.admin.ch](http://www.pgrel.admin.ch)). Lors d'une commande en ligne sur RPGAA-SIN, l'accord de transfert de matériel standardisé SMTA du MLS est automatiquement généré à ces fins. Les variétés qui sont réintroduites dans le commerce continueront toutefois à être conservées dans la banque de gènes nationale à titre de sauvegarde.

Inversement, il est prévu que le matériel digne d'être conservé, qui est traité dans le cadre de projets d'utilisation durable, puisse être stocké dans la banque de gènes nationale RPGAA et mis à la disposition de RPGAA dans le cadre du système multilatéral.

Les projets d'utilisation durable sont cofinancés par des fonds publics. Par conséquent, en cas de succès, une partie des recettes devrait revenir à la collectivité. Dans le cadre des projets d'utilisation durable, les participants au projet sont donc censés apporter une contribution de solidarité au fonds<sup>9</sup> de partage des avantages de l'accord international RPGAA. Celle-ci est calculée sur la base du chiffre d'affaires des produits issus des projets et commercialisés. La contribution de solidarité est généralement de 1 % du chiffre d'affaires du produit commercialisé.

Les projets visant à promouvoir l'utilisation durable ne sont pas liés aux phases du PAN-RPGAA et peuvent être soumis chaque année pour une durée maximale de quatre ans. Les priorités actuelles s'appliquent aux soumissions de projets pour la durée de la phase VII. La sélection et les développements ultérieurs avec des idées claires de résultats peuvent être

---

<sup>8</sup> <https://mls.planttreaty.org/itt/>

<sup>9</sup> <http://www.fao.org/plant-treaty/tools/toolbox-for-sustainable-use/details/en/c/1178150/>

coûteux et longs. Néanmoins, il est envisagé que ces projets soient autosuffisants après un certain temps, c'est pourquoi une limite de temps pour le soutien a été fixée dans l'ordonnance. Les demandes de prolongation sont évaluées sur la base des progrès accomplis et des perspectives potentielles de succès.

### **3.2 Utilisation durable : Situation actuelle**

En Suisse, il y a quelques cultures principales qui sont cultivées à grande échelle. Pour ces cultures les plus importantes en Suisse, quelques variétés représentent 80 % de la surface cultivée respective. Pour la betterave sucrière, elles ne sont que 5 variétés, pour le colza 7, pour l'orge 6, pour le maïs 7 et pour la vigne 9 variétés, qui représentent 80 % de la surface cultivée de la culture. Pour les pommes de terre, elles sont 20 et pour le blé 19 variétés. Plus la diversité génétique disponible dans le type de culture concerné est faible (petite sélection de variétés potentiellement disponibles), plus la résilience du système de culture correspondant a tendance à être faible.

Les caractéristiques telles que la résistance aux maladies, la robustesse vis-à-vis des influences environnementales telles que la sécheresse ou l'humidité, afin de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, par exemple, sont également particulièrement importantes pour une utilisation durable. Il est important d'utiliser les synergies entre la recherche de ressources génétiques appropriées et leur développement ultérieur, comme les méthodes de sélection et de culture.

Avec l'ordonnance sur la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RS 916.181), la base légale pour soutenir les projets de développement des RPGAA a été créée dès le 1.1.2016 et le budget a été augmenté. Depuis lors, il a été possible de soutenir plus de 40 projets d'utilisation durable pour diverses espèces de cultures et quelques CWR.

Ces dernières années, des conditions-cadres appropriées ont également été créées dans d'autres domaines (réglementation des variétés de niche, stratégie de sélection, soutien aux projets de sélection végétale) en ce qui concerne l'utilisation durable des RPGAA. Les mesures prises dans ces domaines contribuent également à la réalisation des objectifs concernant l'utilisation d'une grande diversité génétique.

Pour les espèces cultivées ayant une collection de référence (core-collection) définie, les projets d'utilisation durable peuvent s'appuyer sur ce travail préliminaire lors de la recherche de propriétés appropriées.

### **3.3 Utilisation durable : thèmes prioritaires**

Nous voyons un renforcement possible des mesures d'utilisation durable dans les domaines suivants et les définissons comme thèmes prioritaires pour les soumissions de projets des quatre prochaines années. Ces thèmes prioritaires doivent être compris comme la direction dans laquelle les projets d'utilisation durable doivent être développés. Selon la culture, plusieurs thèmes peuvent être combinés de manière pertinente. Les exigences du point 3.1 doivent également être prises en compte.

- Identification et fourniture de RPGAA robustes, résistantes et préservant les ressources naturelles, par exemple pour l'agriculture biologique, régénérative et préservant les sols, la commercialisation directe, l'agroforesterie, l'agriculture contractuelle ou le jardinage urbain, etc.
- Promouvoir l'utilisation durable, y compris la sélection préalable et la poursuite du développement des espèces négligées ou riches en protéines, des CWR (crop wild relatives) et des WUS (wild used species) (voir chiffre 6.4).



- Promouvoir la culture du matériel de la banque de gènes (aussi de l'extérieur du PAN-RPGAA) pour la consommation humaine directe ainsi que des spécialités variétales pour les produits de niche.
- Examen, identification et description plus approfondie des RPGAA qui sont adaptés aux conséquences du changement climatique (p. ex. stress dû à la chaleur, à la sécheresse, à l'humidité, etc.) et qui conviennent à la future culture suisse.
- Augmenter l'agrobiodiversité en identifiant et en fournissant des RPGAA adaptées à la culture sous forme de mélanges de variétés ou de cultures mixtes.

Les projets d'utilisation durable sont évalués pour toutes les cultures par rapport aux conditions et aux priorités thématiques susmentionnées. Par conséquent, nous nous abstenons délibérément de fixer des thèmes prioritaires propres à chaque culture.

## 4 Relations publiques (RP) en général

### 4.1 Relations publiques : Conditions générales

Les prescriptions de communication s'appliquent à tous les projets du PAN-RPGAA<sup>10</sup>.

Les relations publiques (RP) se déroulent à différents niveaux. D'une part, des projets spécifiques selon l'article 7(2) de l'ORPGAA peuvent être soutenus, tels que des jardins de démonstration, des programmes de sensibilisation, des publications et des conférences. D'autre part, en plus de ces projets spécifiques, les projets de conservation et les projets d'utilisation durable du PAN-RPGAA peuvent également inclure des parties avec les RP.

Comme dans le cas des projets d'utilisation durable, la plus grande proportion possible de fonds propres et de fonds de tiers – généralement au moins 50 % – doit être apportée aux projets de RP, et les contributions sont limitées dans le temps. Il faut en tenir compte lors de la conception de mesures permanentes telles que les jardins de démonstration.

Les projets de relations publiques pures des organisations individuelles sont soutenus avec un maximum de 25 000 CHF par an et par organisation.

### 4.2 Relations publiques : Situation actuelle

Selon l'objectif fixé dans un projet de relations publiques et les messages diffusés, les relations publiques peuvent avoir des effets différents. Dans les projets dont l'objectif principal est la sensibilisation, des informations sur l'importance du RPGAA sont transmises. Ces projets peuvent être clairement classés comme des projets de pures RP. En outre, plusieurs projets de conservation comprennent une petite partie des relations publiques pour sensibiliser à l'importance de la conservation du RPGAA.

En revanche, il existe des projets qui contiennent des instructions sur la manière de procéder et qui transmettent ainsi au public cible des compétences pour contribuer lui-même à une utilisation diversifiée. Il est parfois difficile de distinguer si ces projets concernent plutôt les relations publiques ou l'utilisation durable. De nombreux projets combinent les deux aspects de la sensibilisation et de l'instruction d'actions, mais avec un accent différent. Dans la phase VI, environ 20 projets RP ont été soutenus, qui sont plus en rapport avec la sensibilisation. Environ la moitié d'entre eux sont des jardins d'exposition, mais un soutien a également été apporté à des conférences, des publications ou des actions sur les marchés, comme une troupe de théâtre axée sur le RPGAA, qui s'adresse principalement à un public cible jeune.

Pour l'échange professionnel et la formation d'experts en matière de conservation et d'utilisation durable des RPGAA et de la biodiversité, le PAN-RPGAA soutient deux conférences annuelles : Le Congrès RPGAA<sup>11</sup> et le Swiss Forum on Conservation Biology (SWIFCOB)<sup>12</sup>. En outre, le PAN-RPGAA a une colonne dans le journal HOTSPOT de la SCNAT.

Des projets de sensibilisation ont été menés en grand nombre depuis 20 ans. On sait toutefois peu de choses sur l'impact de cette mesure ou sur l'état des connaissances de la population sur les RPG. L'évaluation prévue doit notamment permettre de sonder l'état des connaissances de la population en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

<sup>10</sup> Prescriptions de communication : <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/pflanzliche-produktion/pflanzengenetische-ressourcen/nap-pgrel.html>

<sup>11</sup> CPC : <https://www.cpc-skek.ch/fr/congres-annuel.html>

<sup>12</sup> SWIFCOB : [https://scnat.ch/fr/uuid/i/6b733874-2d4a-5178-96ea-43486c9864db-Swiss\\_Forum\\_on\\_Conservation\\_Biology\\_SWIFCOB](https://scnat.ch/fr/uuid/i/6b733874-2d4a-5178-96ea-43486c9864db-Swiss_Forum_on_Conservation_Biology_SWIFCOB)

### **4.3 Relations publiques : thèmes prioritaires**

- Les relations publiques doivent passer de la sensibilisation à un engagement plus actif (changement de comportement) du public cible. Les projets de relations publiques spécifiques avec des instructions d'action claires (y compris conseils et cours) sont privilégiés. Les activités de sensibilisation pure (par exemple, les jardins d'exposition) ne sont encouragées que dans des cas exceptionnels justifiés.

Les projets de relations publiques sont évalués pour toutes les cultures en ce qui concerne les conditions susmentionnées, la priorité thématique et l'impact attendu. Par conséquent, nous nous abstenons délibérément de fixer des thèmes prioritaires spécifiques à chaque culture en ce qui concerne les relations publiques.

## 5 Système d'information, concepts et coopération (SICC)

### 5.1 SICC : Conditions

Selon l'ordonnance sur le RPGAA, les mesures suivantes peuvent être mises en œuvre ici :

<sup>1</sup> L'OFAG gère une banque en ligne dans laquelle des données relatives aux ressources phytogénétiques de la Banque nationale de gènes RPGAA et des informations sur les projets soutenus sont rendues accessibles au public. Il collabore avec les exploitants d'autres systèmes d'informations pertinents et apparentés sur le plan thématique.

<sup>2</sup> L'OFAG peut élaborer ou faire élaborer des concepts, stratégies et autres documents de base nécessaires ou utiles pour la conservation et l'utilisation durables des ressources phytogénétiques.

<sup>3</sup> L'OFAG encourage la collaboration aux plans national et international dans le domaine des RPGAA.

La mise en œuvre participative du PAN-RPGAA sous la forme d'un « partenariat public-privé » favorise la coopération nationale et permet également d'obtenir une bonne et large documentation des données dans la base de données nationale.

### 5.2 SICC : Situation actuelle

Après presque 20 ans, l'ancienne base de données a été remplacée par le système d'information national RPGAA-SIN ([www.pgrel.admin.ch](http://www.pgrel.admin.ch)) à la fin de 2019. Le nouveau système facilite la gestion des données, des collections, ainsi que la recherche spécifique des propriétés des accessions. La compatibilité avec les bases de données internationales est assurée grâce aux « Multi-Crop Passport Descriptors ». Le matériel de la banque de gènes nationale RPGAA peut être commandé par le biais de la nouvelle base de données dans le cadre du MLS (Multilateral System). Les accords types de transfert de matériel (ATTM) sont générés automatiquement et ensuite transmis à la FAO via la page d'accueil d'easy-SMTA.

Au fur et à mesure que la quantité de données augmentait, il était nécessaire de faire une distinction plus claire entre les connaissances traditionnelles et les références bibliographiques et les descriptions d'accessions. Dans la base de données RPGAA-SIN, les trois niveaux suivants sont disponibles : le niveau des variétés, le niveau des accessions et le niveau des multiplicats. Au niveau des variétés, les variétés historiques et connues peuvent être cartographiées. Le niveau des accessions enregistre les origines / nouvelles acquisitions. Le niveau des multiplicats répertorie les échantillons individuels – c'est-à-dire le matériel végétal physique – qui peuvent être rattachés à une accession. Les différents multiplicats d'une origine sont généralement conservés dans différentes collections (par exemple, au moins quatre multiplicats dans le cas de fruits dans deux collections différentes). Le stock et l'état d'une collection peuvent facilement être mis à jour grâce à la base de données RPGAA-SIN.

Les données des projets et collections passés n'étaient parfois pas complètement enregistrées dans la base de données, ou n'étaient pas classées au bon niveau. Dans certains cas, les informations étaient attachées aux mauvais descripteurs et liés de manière incorrecte entre les niveaux. Les données manquantes ou incorrectes doivent être complétées, corrigées et complétées.

Des groupes de travail sont organisés pour toutes les cultures. Ils ont une fonction importante d'experts-conseils, par exemple dans l'élaboration des concepts et des listes positives. Ils sont composés d'experts du RPGAA. En plus de leur fonction consultative, les groupes de travail servent également à échanger des informations et des compétences. Des concepts contraignants ont été adoptés par l'OFAG.

La Commission suisse pour la conservation des plantes cultivées (CPC)<sup>13</sup> et ses membres forment un réseau suisse d'organisations et d'experts concernés par la conservation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) ou la diversité des cultures. L'association rassemble des agriculteurs engagés, des organisations et des associations œuvrant pour la conservation des plantes cultivées traditionnelles et des connaissances traditionnelles, ainsi que des experts de la recherche appliquée et de la pratique. À cette fin, la CPC est soutenue par une subvention financière annuelle de la Confédération.

Pour la coopération internationale dans le domaine des ressources génétiques, l'échange d'informations avec des experts internationaux en Europe, la Suisse et diverses organisations suisses sont impliquées dans les groupes de travail spécifiques aux cultures de ECPGR<sup>14</sup>.

### **5.3 SICC : thèmes prioritaires**

- Un « manuel/guide » pour les agriculteurs, les jardiniers et les amateurs expérimentés pour l'utilisation active des anciennes variétés sera préparé. Il doit également présenter le réseau de conservation active du PAN-RPGAA, ce qui a été réalisé jusqu'à présent, les activités précédentes et en cours dans les différentes cultures, les collections de conservation et l'utilisation durable. Lors de la soumission d'un projet pour ce thème prioritaire, un concept avec une table des matières et des messages clés doit être soumis en même temps.

---

<sup>13</sup> CPC : <https://www.cpc-skek.ch/fr/lassociation-cpc.html>

<sup>14</sup> The European Cooperative Programme for Plant Genetic Resources (ECPGR) : <https://www.ecpgr.cgiar.org/>

## **6 Partie spécifique aux cultures**

### **6.1 Grandes cultures, pommes de terre et légumineuses à grains (GC-PT-LG)**

#### **6.1.1 GC-PT-LG : Situation actuelle**

##### **Inventorisation**

L'inventorisation active des grandes cultures les plus importantes, notamment les céréales et les pommes de terre, a été achevée. Une inventurisation passive a lieu ici ; ce faisant, les variétés qui ne figurent plus dans le catalogue des variétés sont signalées et on vérifie si elles doivent être incluses dans la conservation. Dans le processus, si disponible, le matériel de référence de l'examen des variétés est transféré à la conservation. Dans la phase VI, une collection importante de sarrasin a été inventoriée pour être stockée dans la banque nationale de gènes RPGAA.

##### **Description et identification**

La description et l'identification sont très avancées. Dans la phase VI, la description des anciennes variétés de seigle de la Vallée d'Aoste et des variétés suisses, qui pouvaient à nouveau être obtenues auprès de l'Institut Vavilov, a été réalisée.

##### **Conservation**

La conservation des variétés est assurée par le stockage des semences dans la banque de gènes d'Agroscope. La régénération (multiplication de la graine, car la capacité de germination diminue après un certain temps) est également assurée pour les plantes arables par la banque de gènes d'Agroscope. Dans le cas de la pomme de terre, il y a actuellement environ 55 accessions sur la liste positive. La conservation de ces accessions est assurée dans jusqu'à 3 collections, selon les besoins.

Un projet a été réalisé pour la multiplication et le stockage des accessions de sarrasin dans la banque de gènes nationale RPGAA.

##### **Relations publiques**

Deux jardins de démonstration ont été soutenus.

##### **Utilisation durable**

Plusieurs projets sur l'utilisation durable d'anciennes variétés de céréales et de légumineuses à grains pour divers marchés de niche sont en cours. Des collections de référence (core-collection) de blé panifiable, d'épeautre et de maïs sont disponibles pour faciliter la description en vue d'une utilisation durable. Pour les espèces pour lesquelles il existe de nombreuses accessions conservées, cela peut simplifier la recherche de caractères spécifiques. Un projet sur l'utilisation durable des variétés de pommes de terre de niche a été soutenu et fournit du matériel de base sain pour divers besoins (par exemple, pour les jardins d'exposition, la commercialisation de niche, les pommes de terre de montagne). En outre, un projet de sélection de variétés de pommes de terre résistantes au *Phytophthora* a été soutenu. Les travaux vont maintenant continuer à être soutenus par le gouvernement fédéral dans le cadre des essais variétaux visant à obtenir l'approbation des variétés. Dans le domaine du maïs, des projets sur l'utilisation du maïs ribel et d'une variété de pays de maïs vert ont été soutenus. Les variétés de sarrasin sont en cours de caractérisation génétique et phénotypique.

### **6.1.2 GC-PT-LG : Thèmes prioritaires**

- Afin de s'assurer que les variétés sortant du catalogue puissent être transférées vers la conservation, un suivi doit être mis en place pour les espèces correspondantes – pour lesquelles un tel suivi n'existe pas encore.
- Les collections existantes doivent être poursuivies et optimisées.

### **Utilisation durable et relations publiques**

Aucun thème prioritaire spécifique à une culture n'est fixé pour l'utilisation durable et le travail de relations publiques. Si vous souhaitez soumettre des projets dans ce domaine, veuillez noter la situation actuelle spécifique à la culture et les thèmes prioritaires pour l'utilisation durable et les relations publiques dans la partie générale des sous-chapitres 3.3 et 4.3.

## **6.2 Plantes aromatiques et médicinales**

### **6.2.1 Plantes aromatiques et médicinales : Situation actuelle**

#### **Inventorisation, description et identification**

Certaines plantes médicinales (par exemple le millepertuis) et aromatiques ont été inventoriées, partiellement décrites et les graines correspondantes stockées dans la banque de gènes.

#### **Conservation**

Les espèces à reproduction générative sont stockées dans la banque de gènes d'Agroscope. Des collections sont maintenues pour les espèces à multiplication végétative (thym, romarin et menthe). À partir de 2015, les capacités financières et en personnel pour la régénération des semences – en particulier pour les plantes médicinales – ont pu être considérablement étendues. Actuellement, il est possible avec ces ressources de mettre toutes les accessions en propagation dès que la propagation est nécessaire.

#### **Relations publiques**

Aucun projet en cours dans le domaine des relations publiques.

#### **Utilisation durable**

Un projet visant à poursuivre la description et le développement du millepertuis est soutenu.

### **6.2.2 Plantes aromatiques et médicinales : Thèmes prioritaires**

#### **Description**

- Compléter les descriptions de base des plantes aromatiques et des plantes médicinales conservées dans les collections de conservation.

#### **Conservation**

- Poursuivre et optimiser les collections végétatives.  
Les semences stockées dans la banque de gènes d'Agroscope dans le cadre de la banque de gènes nationale RPGAA sont renouvelées en permanence selon les besoins. Les propriétés spécifiques aux espèces pendant la régénération doivent être déterminées et documentées, en particulier le moment où la capacité de germination critique est atteinte après un stockage à long terme.

#### **Utilisation durable et relations publiques**

Aucun thème prioritaire spécifique à une culture n'est fixé pour l'utilisation durable et le travail de relations publiques. Si vous souhaitez soumettre des projets dans ce domaine, veuillez noter la situation actuelle spécifique à la culture et les thèmes prioritaires pour l'utilisation durable et les relations publiques dans la partie générale des sous-chapitres 3.3 et 4.3.



## 6.3 Petits fruits

### 6.3.1 Petits fruits : Situation actuelle

#### Inventorisation

L'inventaire des *Fragaria*, *Rubus* et *Ribes* est en grande partie terminé.

#### Description et Identification

La plupart des accessions ont déjà été décrites moléculairement et morphologiquement. L'identification n'a pu être faite que dans quelques cas (à l'exception de *Ribes*), en raison du manque de littérature et de références.

#### Conservation

Les *Ribes* sont sécurisés dans deux collections sur le terrain.

Pour *Fragaria*, la cryoconservation et la conservation dans des conditions protégées sont en cours de développement.

Les *Rubus* sont conservés dans deux collections sur le terrain. Il n'y a aucune possibilité d'assainissement du matériel malade.

#### Relations publiques

Les collections primaires et dupliquées sont en partie utilisées pour des visites guidées et sont ouvertes au public.

#### Utilisation durable

Il n'y a actuellement aucun projet d'utilisation durable en cours dans le PAN-RPGAA.

### 6.3.2 Petits fruits : Thèmes prioritaires

#### Description et Identification

- Conclusion des descriptions
- Détermination et comparaison des variétés avec d'autres collections de conservation européennes

#### Conservation

- Poursuites des collections
- Poursuite de la cryoconservation de *Fragaria*
- Assainissement de l'état de santé de *Rubus*

#### Utilisation durable et relations publiques

Aucun thème prioritaire spécifique à une culture n'est fixé pour l'utilisation durable et le travail de relations publiques. Si vous souhaitez soumettre des projets dans ce domaine, veuillez noter la situation actuelle spécifique à la culture et les thèmes prioritaires pour l'utilisation durable et les relations publiques dans la partie générale des sous-chapitres 3.3 et 4.3.

## 6.4 CWR (Crop wild relatives/ Plantes sauvages apparentées aux espèces cultivées) et WUS (Wild Used Species/ plantes sauvages utilisées) inclus

### 6.4.1 CWR & WUS : Situation actuelle

#### Inventorisation

Une inventurisation (recherche d'occurrences), comme c'est généralement le cas pour les plantes cultivées, n'est pas directement nécessaire pour la CWR/WUS, puisqu'il s'agit de plantes sauvages et qu'une surveillance existe à cet effet. Les données sur l'occurrence de la diversité des espèces sont présentées sur <https://www.infoflora.ch>. Celles-ci comprennent également des données sur la CWR.

#### Description et Identification

En 2019, l'inventaire CWR/WUS a été entièrement révisé. La liste actualisée de tous les CWR comprend 2227 espèces. Cette liste de CWR représente environ 40 % de la flore suisse. À partir de cette liste, une priorisation a été effectuée (Infoflora et OFAG, 2021) sur des critères génétiques (proximité avec les plantes cultivées), de menace (liste rouge)<sup>15</sup> et d'indigénat. Parmi ceux-ci, 285 taxons ont été classés comme prioritaires pour la Suisse. Sur les 285 taxons, un tiers est classé en danger d'extinction selon la liste rouge.

Les CWR se trouvent à la fois sur les terres agricoles, qui représentent environ un quart de la superficie du pays, et en dehors de celles-ci. Selon les données actuelles, environ 30 % seulement des CWR prioritaires se trouvent dans des zones de conservation de la nature, tandis qu'environ la moitié se trouvent sur des terres agricoles – principalement dans des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB).

#### Conservation

Le design et le déploiement de mesures dédiées à la conservation de CWR *in situ* sont en cours. La répartition des CWR entre surfaces protégées et surface agricole illustre la complexité de la tâche : plusieurs options sont en cours d'évaluation.

Une analyse écogéographique a permis pour chacune des 285 espèces de CWR prioritaire de comparer la distribution observée avec la distribution théorique et de déterminer avec précision les zones géographiques particulières où il y a un déficit pour cette espèce. Une analyse des habitats riches en CWR et l'identification d'éventuels hotspots de CWR sont en cours. Cette étude permettra de concevoir des mesures dédiées pour la conservation *in situ* des CWR/WUS.

Un second volet de mesure en vue de la conservation des CWR concerne la conservation *ex-situ*. Lors de l'élaboration de la liste des CWR, la conservation *ex-situ* des espèces dans les jardins botaniques a également été éclairée. La plupart des espèces menacées prioritaires ne sont pas ou peu conservées *ex-situ*. Dans un premier temps, la conservation *ex-situ* de 42 espèces prioritaires de CWR a été lancée. Le déploiement de mesures de conservation *ex-situ* est envisagé comme complémentaire de l'approche *in situ*. Ce projet pilote a aussi permis de soulever un certain nombre de questions quant à l'accessibilité de ces ressources une fois mise en banque de gènes.

#### Relations publiques

Deux jardins d'exposition ont été soutenus, qui mettent en valeur le CWR. En ce qui concerne les CWR/WUS, des actions de sensibilisation sont encore nécessaires.

<sup>15</sup> <https://www.bafu.admin.ch/bafu/de/home/themen/biodiversitaet/publikationen-studien/publikationen/gefaehrdete-arten-schweiz.html>

## **Utilisation durable**

L'utilisation durable des CWR est possible notamment grâce à l'utilisation de caractères spécifiques tels que la résistance, qui peuvent être croisés dans les plantes cultivées apparentées.

### **6.4.2 CWR & WUS : thèmes prioritaires**

#### **Conservation**

- Les espèces prioritaires de CWR doivent être stockées ex-situ.
- Les espèces menacées de CWR doivent être régénérées si nécessaire (la recollection *in situ* des espèces menacées n'est pas particulièrement appropriée. Comme les graines de plantes sauvages et donc aussi de CWR sont connues pour être récalcitrantes, il faut s'attendre à divers défis qualitatifs concernant la propagation ainsi que la germination).

#### **Utilisation durable et relations publiques**

Aucun thème prioritaire spécifique à une culture n'est fixé pour l'utilisation durable et le travail de relations publiques. Si vous souhaitez soumettre des projets dans ce domaine, veuillez noter la situation actuelle spécifique à la culture et les thèmes prioritaires pour l'utilisation durable et les relations publiques dans la partie générale des sous-chapitres 3.3 et 4.3.

## 6.5 Plantes fourragères

### 6.5.1 Plantes fourragères : Situation actuelle

#### Inventorisation

L'inventaire des variétés suisses des plantes fourragères pour la conservation *ex-situ* est terminé. L'inventaire pour la conservation *in situ* des principales espèces de plantes fourragères est réalisé par les cantons (voir ci-dessous). Le processus est en cours.

#### Description et identification

Les variétés candidates non commercialisées de la sélection de plantes fourragères ont été décrites et les semences stockées dans la banque de gènes d'Agroscope. Un projet de recherche visant à déterminer la diversité génétique des plantes fourragères sur des parcelles *in situ* est en cours.

#### Conservation

En 2018, la base légale a été créée pour verser les contributions pour la conservation *in situ* des plantes fourragères directement aux agriculteurs pour la première fois. Avec la nouvelle mesure, 18 espèces principales de plantes fourragères dans leurs associations végétales respectives (et donc les espèces végétales associées) peuvent être assurées d'une conservation *in situ* dans l'interaction du milieu naturel et d'une gestion adaptée. La contribution *in situ* est versée aux agriculteurs de la même manière que les paiements directs et est mise en œuvre en dehors du PAN-RPGAA. Un premier appel à déclarations de surfaces a été lancé à l'échelle nationale en 2021. La moitié de la surface de conservation *in situ* visée, calculée à 2750 ha, n'a pas encore pu être obtenue. Le suivi de la composition des espèces sur les parcelles est prévu tous les huit ans.

#### Relations publiques

Aucun projet spécifique en cours dans le domaine de la publicité des cultures fourragères. Grâce à l'adjudication des parcelles *in situ*, les agriculteurs ont été sensibilisés à l'importance de la conservation des écotypes de plantes fourragères. Dans certaines régions, les réactions ont été très bonnes. Les agriculteurs ont apprécié que leur travail de production de fourrage soit valorisé par la conservation *in situ*.

#### Utilisation durable

Dans le cadre de la promotion des surfaces de conservation *in situ* par le biais de paiements aux agriculteurs (contribution *in situ*), l'accès à ces ressources génétiques est également réglementé. Dans le cadre d'un projet de conseil, la diversité génétique locale a été promue par la méthode de la « semence directe ». Un projet pilote visant à obtenir des semences autochtones afin de renforcer spécifiquement des surfaces dégénérées avec du matériel génétique local a révélé les difficultés à transférer la méthode de surfaces gérées de manière extensive à des surfaces gérées de manière plus intensive.

### 6.5.2 Plantes fourragères : Thèmes prioritaires

#### Inventorisation, description et identification, Conservation

Aucun thème prioritaire spécifique pour les demandes de projets. Les espèces fourragères secondaires sont comprises dans la rubrique CWR/WUS.

#### Utilisation durable et relations publiques

Aucun thème prioritaire spécifique à une culture n'est fixé pour l'utilisation durable et le travail de relations publiques. Si vous souhaitez soumettre des projets dans ce domaine, veuillez noter

la situation actuelle spécifique à la culture et les thèmes prioritaires pour l'utilisation durable et les relations publiques dans la partie générale des sous-chapitres 3.3 et 4.3.

## 6.6 Légumes

### 6.6.1 Légumes : Situation actuelle

#### Inventorisation, description et identification

L'inventorisation du matériel végétal se fait au fur et à mesure des observations/ évaluations visuelles. Des observations/évaluations visuelles pour la description et la classification des variétés ont été effectuées sur toutes les espèces principales. Dans la phase VI, des observations/ évaluations visuelles supplémentaires ont été faites sur des légumes racines oubliés. Les données sur les observations/ évaluations visuelles peuvent être trouvées dans le RPGAA-SIN ([www.pgrel.admin.ch](http://www.pgrel.admin.ch)). En principe, les observations/ évaluations visuelles ont été effectuées pour la plupart des cultures. Les observations/ évaluations visuelles avec un grand nombre d'origines n'ont pas pu être entièrement réalisées et traitées en raison du nombre limité de sites d'observation par année et par organisation. Un inventaire historique des variétés a été élaboré dans la phase I du PAN- RPGAA.

#### Conservation

Les semences des accessions de légumes à multiplication générative sont conservées dans la banque de gènes d'Agroscope. La capacité de régénération a été adaptée au nombre d'accessions à maintenir. Les légumes à multiplication végétative sont sécurisés à deux endroits.

#### Relations publiques

Divers jardins d'exposition soutenus présentent une grande variété d'espèces de légumes. Les cahiers « Plantes cultivées en Suisse » ont été complétés pour diverses espèces végétales avec leur histoire, des informations historiques et des propriétés caractéristiques.

#### Utilisation durable

Une évaluation systématique du potentiel d'utilisation basée sur des données descriptives a été réalisée et est disponible sur RPGAA-SIN. Dans le cadre de différents projets, de nouvelles variétés de niche sont développées, notamment par le biais de la sélection. Il existe également des projets qui visent à remettre en culture des variétés et des espèces oubliées par le biais de l'agriculture contractuelle ou de jardins communautaires.

### 6.6.2 Légumes : Thèmes prioritaires

#### Inventorisation, description et identification

- Observations/ évaluations visuelles et évaluations visuelles supplémentaires d'espèces et d'accessions manquantes.
- Comparaison des entrées inventoriées avec l'inventaire historique.

#### Conservation

- Régénération en temps opportun des semences de la banque de gènes d'Agroscope
- Si nécessaire, multiplication des légumes dans des conditions protégées.
- Maintenir et optimiser la conservation végétative.

#### Utilisation durable et relations publiques

Aucun thème prioritaire spécifique à une culture n'est fixé pour l'utilisation durable et le travail de relations publiques. Si vous souhaitez soumettre des projets dans ce domaine, veuillez noter la situation actuelle spécifique à la culture et les thèmes prioritaires pour l'utilisation durable et les relations publiques dans la partie générale des sous-chapitres 3.3 et 4.3.

## 6.7 Arbres fruitiers

### 6.7.1 Arbres fruitiers : Situation actuelle

#### Inventorisation

Lors de l'inventaire des ressources fruitières suisses (espèces principales), un grand nombre de variétés anciennes de cerises, prunes, pommes et poires (>2500) ont été trouvées et enregistrées. Pour les variétés qui font partie du stock nucléaire (matériel de multiplication fruitier certifié), il y a un monitoring. Il s'agit de vérifier si le matériel doit être inclus dans la conservation.

Les espèces mineures (telles que les abricots, les châtaignes, les noix, les coings, les pêchers, les nèfles ou les cormiers) : Dans la phase VI, l'inventaire des fruits a été complété par des collectes ciblées des espèces mineures suivantes : abricots, pêches de vigne, châtaignes et cormiers. Dans le cas des coings et des abricots, les vieux arbres sont directement échantillonnés au niveau moléculaire pendant l'inventaire.

#### Description et identification

Malgré des descriptions exhaustives, certaines variétés historiques des espèces principales n'ont pas pu ou n'ont pas encore pu être identifiées ou attribuées aux anciennes variétés décrites (identification fidèle au type). Les recherches génétiques sur les poires montrent qu'il existe en Suisse un patrimoine génétique unique de poires à jus et de poires de conservation.

#### Conservation

En Suisse, la conservation des variétés fruitières est organisée en collections décentralisées dans différentes régions du pays. La majorité des collections nationales de conservation sur le terrain (environ 85 au total) au sein de la PAN-PGRFA sont maintenues à la ferme (on-farm) par les agriculteurs. Comme les collections de terrain en Suisse sont généralement gérées par des agriculteurs, la conservation *ex-situ* est équivalente à la conservation à la ferme (on-farm) dans ce contexte.

Les collections d'introduction existantes ont atteint la sénescence. Dans le cas des cerises, des prunes, des poires, des noix et en partie des pommes et des châtaignes, les anciennes variétés ont déjà été sécurisées *ex-situ* dans des collections primaires et dupliquées. Pour le néflier, un concept de conservation *ex-situ* et *in situ* a été élaboré et est en cours de mise en œuvre.

#### Relations publiques

De nombreuses collections primaires et dupliquées sont accessibles et utilisées pour des visites guidées et servent aux organisations à informer sur leur travail et de l'importance de préserver les RPGAA. Des activités de sensibilisation sur des marchés, des réunions nationales et internationales, ainsi que des projets spécifiques de sensibilisation ont été soutenus.

#### Utilisation durable

Des projets sur l'utilisation durable des ressources génétiques de la pomme en agriculture biologique, en partie par le biais de croisements, des descriptions plus approfondies en ce qui concerne la résistance aux champignons (par exemple Marssonina) et des projets concrets d'utilisation durable pour promouvoir l'innovation des produits (comme la caractérisation des purs jus) ont été financés.

Des collections de référence (core-collection) de pommes, de poires, de noix et de châtaignes sont disponibles pour faciliter la description en vue d'une utilisation durable. Pour les espèces pour lesquelles il existe de nombreuses accessions en conservation, cela peut simplifier la recherche de propriétés spécifiques.

Pour les espèces fruitières, les accessions de la banque de gènes ont été évaluées en termes de potentiel de commercialisation. Les 600 accessions les plus prometteuses sont maintenant dans des pépinières de greffons et servent ainsi à obtenir du matériel de propagation pour une utilisation durable. De cette manière, la diversité des variétés de fruits nouvellement plantées peut-être encouragée non seulement dans les jardins domestiques, mais aussi dans les exploitations agricoles.

### **6.7.2 Arbres fruitiers : Thèmes prioritaires**

#### **Description et identification**

- Poursuite de la description et de l'identification d'autres types de fruits (noix, noisette, châtaigne, figue, etc.).
- Réalisation de descriptions avec un ensemble réduit de descripteurs ainsi que d'un panneau de photos aux fins de reconnaissance officielle pour la mise sur le marché.
- Une description de base approfondie des collections de référence, notamment du patrimoine génétique unique des poires à cidre et des poires de conservation, est possible dès que les arbres ont atteint l'âge approprié.

#### **Conservation**

- Poursuite et optimisation des collections primaires et dupliquées existantes.
- À des fins de conservation, les accessions des collections d'introduction qui n'ont pas encore été sécurisées doivent être transférées dans les collections primaires et dupliquées. Les accessions excédentaires d'un même groupe de gènes sont systématiquement éliminées en cas de remontée/transfert. (Exception : mutants phénotypiquement clairement distinguables). En cas de remplacement et/ou de déplacement des collections, les entrées surnuméraires sont éliminées.

#### **Utilisation durable et relations publiques**

Aucun point prioritaire spécifique à une culture n'est fixé pour l'utilisation durable et le travail de relations publiques. Si vous souhaitez soumettre des projets dans ce domaine, veuillez noter la situation actuelle spécifique à la culture et les thèmes prioritaires pour l'utilisation durable et les relations publiques dans la partie générale des sous-chapitres 3.3 et 4.3.



## 6.8 Vigne

### 6.8.1 Vigne : Situation actuelle

#### Inventorisation

L'inventaire des variétés traditionnelles de la vigne en Suisse est en grande partie achevé. Par conséquent, aucun projet d'inventorisation active n'a été réalisé.

#### Description et identification

La plupart des accessions sont identifiées et décrites avec les marqueurs moléculaires.

#### Conservation

Les anciennes variétés traditionnelles classées comme dignes d'être préservées figurent sur la liste [positive des vignes](#)<sup>16</sup>. Elles sont sauvegardées dans plusieurs collections primaires et dupliquées dans le cadre de la banque de gènes nationale RPGAA.

#### Relations publiques

Les collections primaires et dupliquées de vignes sont utilisées pour sensibiliser à la diversité génétique des plantes cultivées et aux motivations du PAN-RPGAA, et les collections servent de cadre à des visites guidées. En outre, il existe un jardin de démonstration spécifique pour illustrer la diversité des vignes, qui est soutenu par le PAN-PPGAA.

#### Utilisation durable

Dans la phase précédente, des projets d'utilisation durable des cépages ont été soutenus, par exemple l'utilisation de la diversité des clones de Chasselas. Un autre projet, qui préserve et promeut la diversité des biotypes des cépages traditionnels valaisans, a été soutenu. Dans un autre projet, le génome de 147 accessions de la liste positive et de 33 biotypes de Chasselas a été séquencé en utilisant une méthode à haut débit. Sur la base de ces données, même les biotypes et les clones d'une variété peuvent être distingués génétiquement. Le résultat de ce projet est un ensemble complet de données génétiques qui est librement disponible pour la recherche, par exemple pour la recherche de marqueurs génétiques pour des traits phénotypiques spécifiques tels que la couleur des baies, la forme des feuilles, la croissance (morphologie), la résistance aux maladies fongiques, etc., et qui peut être utilisé pour la sélection.

### 6.8.2 Vigne : Thèmes prioritaires

#### Inventorisation

- Inventorisation passive, par exemple via des journées d'identification des variétés et des analyses moléculaires.

#### Description et Identification

- La révision de la liste positive (variétés, accessions, multiplicats) sera soutenue. Les données de la base de données nationale doivent être nettoyées sur la base des résultats des analyses génétiques. Les descriptions manquantes et incomplètes sont à compléter. Ces révisions sont effectuées avec la participation de l'OFAG.

#### Conservation

- Poursuite et optimisation des collections primaires et dupliquées.

<sup>16</sup> <https://www.pgrel.admin.ch/pgrel/#/culture/15>

### **Utilisation durable et relations publiques**

Aucun thème prioritaire spécifique à une culture n'est fixé pour l'utilisation durable et le travail de relations publiques. Si vous souhaitez soumettre des projets dans ce domaine, veuillez noter la situation actuelle spécifique à la culture et les thèmes prioritaires pour l'utilisation durable et les relations publiques dans la partie générale des sous-chapitres 3.3 et 4.3.